

Commune de FLERS 61100	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
	25.11.2024	CV-24.555	8.3	
REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE				



**OBJET :**

**DOMAINE PUBLIC  
CIRCUIT CALECHE**

DL/LDB

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2122-1, L.2122-2, L. 2122-3 et L.2125-1,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R. 411-1 et suivants,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application,

VU l'avis de Monsieur le Chef de la Circonscription de Police de FLERS,

**VU l'itinéraire emprunté par la calèche lors des animations de décembre,**

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des usagers du domaine public et à prévenir tout accident pendant le déroulement de ces manifestations,

**ARRETE**

\*\*\*

**ARTICLE 1 - AUTORISATION**

Dans le cadre des animations citées en objet, une calèche est autorisée à circuler le **SAMEDI 30 NOVEMBRE**, le **SAMEDI 7** et **DIMANCHE 8 DECEMBRE**, le **SAMEDI 14** et **DIMANCHE 15 DECEMBRE** et le **SAMEDI 21** et **DIMANCHE 22 DECEMBRE 2024** de 14 H 30 à 17 H 30 suivant l'itinéraire défini ci-après :

- PLACE SAINT GERMAIN,
- RUE DU 6 JUIN (partie comprise entre la rue de la Boule et la place du Général Leclerc),
- PLACE DU GENERAL LECLERC,
- RUE DE LA GARE partie comprise entre la place du Général Leclerc et la rue de la Chaussée),
- RUE DE LA CHAUSSEE (partie comprise entre la rue de la Gare et rue de Domfront),
- RUE DE DOMFRONT partie comprise entre la rue de la Chaussée et la place du Général Leclerc,
- RUE DU 6 JUIN,
- RUE DE MESSEI (partie comprise entre la rue du 6 Juin et la rue de la République),
- RUE DE LA REPUBLIQUE (partie comprise entre la rue de Messei et la place Duperron),
- PLACE CLAUDIUS DUPERRON
- RUE WARMINSTER,
- PLACE CHARLES DE GAULLE,
- RUE DE PARIS (partie comprise entre la place Charles de Gaulle et la place Saint-Jean),
- POURTOUR DE LA PLACE SAINT-JEAN),
- RUE DE PARIS (partie comprise entre la Place Saint-Jean et la Place Charles de Gaulle),
- PLACE CHARLES DE GAULLE,
- RUE DU 6 JUIN (partie comprise entre la place Charles de Gaulle et la rue de la Boule),
- RUE DE LA BOULE,
- PLACE SAINT GERMAIN.

Commune de FLERS 61100	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
	25.11.2024	CV-24.555	8.3	
REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE				

#### ARTICLE 2 – PRESCRIPTIONS

Pendant les journées précitées, la circulation de tout véhicule sera ralentie, sur le parcours de la calèche, au fur et à mesure de son avancement.

#### ARTICLE 3 – VALIDITE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable exclusivement pour la durée mentionnée à l'article 1 du présent arrêté. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai. La circulation et le stationnement devront être rétablis dès la fin de l'occupation du domaine public.

#### ARTICLE 4 – PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié si nécessaire dans la presse. Il sera publié sur le site de Flers-Agglomération, à la diligence des services, et affiché sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

#### ARTICLE 5 - RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### ARTICLE 6 – EXECUTION

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Circonscription de Police de FLERS et les forces de police placées sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué



Jacques DUFERRON

<b>Diffusion le :</b> 27 NOV. 2024	
Commissariat Gendarmerie Centre de Secours Principal SMUR Conseil Départemental Bus urbains (VTNI) Bus verts SIRTOM Presse	Recueil des Actes Administratifs Municipaux Publication FLERS AGGLO Subay SAHIN Cadre d'astreinte DAT (OTC, COM) Céline LEPELTIER Benoît PELE DEP Repro Police Municipale Service Voirie Service Citoyenneté et vie quotidienne